Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Nombre de Membres

En exercice:

23

Présent au Conseil:

20

Ayant pris part au vote: 23

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation
06/11/2023

Date d'affichage

Présents: Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai. Procuration: Caroline Blain à Isabelle Cuenot, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Frédéric Garreau à Nathalie Sievert, Aline Louvrier à Marie Destaing, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Léonie Schneiter à Christophe

Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia. Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération nº 2023-11-086

<u>OBJET</u>: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement collectif de l'année 2022.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, les membres du conseil municipal :

• Adoptent à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de LEVIER.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID: 025-200068401-20231110-2023_11_086-DE



Le Maire,
Marc SAUENIER.